

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878



WP7-301

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : WP7-301
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Produit d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7*
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
✉ +32 14 85 97 38
info@tec7.be
*TEC7 is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
✉ +32 14 85 97 38
info@novatech.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Flam. Liq.	catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
STOT RE	catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic	catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques; hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%); hydrocarbures, C9, aromatiques; hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques.

Mention d'avertissement Attention

Phrases H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

<http://www.big.be>

© BIG vzw

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Numéro de la révision: 0100

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro BIG: 66207

1 / 20

878-16433-037-fr-FR

WP7-301

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE N° de liste	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques 01-2119463258-33	919-857-5	10% <C<25%	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 EUH066	(1)(10)	Constituant	
hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) 01-2119458049-33	919-446-0	5%<C<10%	Flam. Liq. 3; H226 STOT RE 1; H372 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	(1)(10)	Constituant	
hydrocarbures, C9, aromatiques 01-2119455851-35	128601-23-0 918-668-5	5%<C<10%	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	(1)(2)(10)	Constituant	
hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques 01-2119475515-33	927-510-4	1%<C<3%	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)(10)	Constituant	
composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures	61789-77-3 263-087-6	C<1%	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)	Constituant	M: 1 (Aigu, ECHA)

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Note: les numéros 9xx-xxx-x sont des numéros de liste provisoires attribués par l'Echa dans l'attente d'un numéro d'inventaire CE officiel

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec les yeux:

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

2 / 20

WP7-301

Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Vertiges. Somnolence.

Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.

Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiéclincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une cuvette de retenue. Mettre la citerne à la terre.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

France

Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1000 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1500 mg/m ³

Allemagne

Kohlenwasserstoffgemische, Verwendung als Lösemittel (Lösemittelkohlenwasserstoffe), additiv-frei: C6-C8 Aliphaten	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Petroleum Distillates Fractions	OSHA	48

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	871 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	77 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	330 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	570 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	21 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	151 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	12.5 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2085 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	300 mg/kg de pc/jour	

DNEL/DMEL - Grand public

WP7-301

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	185 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	46 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	46 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	71 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	570 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	12 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	21 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	32 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	7.5 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	7.5 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	447 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	149 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	149 mg/kg de pc/jour	

8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
viton	> 240 minutes	0.12 mm	Classe 5	
caoutchouc nitrile	> 240 minutes	0.12 mm	Classe 5	

c) Protection des yeux:

Écran facial (EN 166).

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Viscosité	Visqueux
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Noir
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Liquide et vapeurs inflammables.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	110000 mPa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point de fusion	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	15 hPa ; 50 °C
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	1.12 ; 20 °C ; DIN 51757
Densité absolue	1120 kg/m ³ ; 20 °C ; DIN 51757

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

5 / 20

WP7-301

Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'éclair	< 61 °C
pH	Sans objet (insoluble dans l'eau)

9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 5000 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 4.95 mg/l	4 h	Rat (mâle / femelle)	Read-across	

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 15000 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Dermique	DL50		> 3400 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 13.1 mg/l air	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	(concentration maximale possible)

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 6984 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50		3492 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 3160 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 6.19 mg/l air	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	(concentration maximale possible)

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

6 / 20

WP7-301

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 5840 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Dermique	DL50		2800 mg/kg de pc - 3100 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 23.3 mg/l air	4 h	Rat (mâle / femelle)	Read-across	

composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral			catégorie 4			Étude de littérature	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Légèrement irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	Administration unique
Peau	Légèrement irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Légèrement irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	Irritant; STOT SE cat.3					Étude de littérature	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant			7 jours	Lapin	Read-across	Administration unique
Peau	Irritant	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Étude de littérature	
Peau	Corrosif; catégorie 1B					Étude de littérature	

Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Non classé comme irritant pour la peau

Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

7 / 20

WP7-301

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406			Cobaye (mâle / femelle)	Read-across	

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406			Cobaye (mâle / femelle)	Read-across	

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation
Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 422	≥ 1000 mg/kg de pc/jour		Aucun effet		Rat (mâle / femelle)	Read-across
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	6 mg/l		Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3		Somnolence, vertiges			Étude de littérature

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	1056 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	30 jour(s)	Rat (femelle)	Read-across
Dermique	NOAEL effets systémiques	Équivalent à OCDE 411	> 495 mg/kg de pc/jour		Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	3950 mg/m³		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 413	7400 mg/m³		Perte de poids	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC		570 mg/m³ air	Système nerveux central	Aucun effet	2 jours (4h / jour)	Humain (mâle)	Valeur expérimentale

WP7-301

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	600 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 452	1800 mg/m³ air		Aucun effet	52 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 452	900 mg/m³ air		Aucun effet	52 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Read-across
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3		Somnolence, vertiges			Étude de littérature

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	12470 mg/m³ air	Système nerveux central	Aucun effet	16 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEL	Équivalent à OCDE 413	12350 mg/m³ air		Aucun effet systémique néfaste	26 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	LOAEL	Équivalent à OCDE 413	1650 mg/m³ air	Système nerveux central	Dépression du SNC	26 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Read-across

Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Non classé pour la toxicité subchronique en cas de contact cutané

Non classé pour la toxicité subchronique en cas d'ingestion

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Read-across	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Lymphocytes humains		Read-across	

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Read-across	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Lymphocytes humains	Aucun effet	Read-across	

WP7-301

hydrocarbures, C9, aromatiques

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Read-across	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)	Aucun effet	Read-across	

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 478	5 jours (6h / jour)	Rat (mâle / femelle)		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	Équivalent à OCDE 475		Rat		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C9, aromatiques

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 475	5 jours (6h / jour)	Rat (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	Équivalent à OCDE 453	> 2200 mg/m³	105 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Aucun effet cancérogène		Read-across

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	1293 ppm	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu								Dispense de données

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

10 / 20

WP7-301

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu						Aucun effet cancérogène		Éléments de preuve

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 5220 mg/m³ air	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 5220 mg/m³ air	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	≥ 400 ppm	14 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Read-across

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développement	≥ 300 ppm	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développement	≥ 300 ppm	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Équivalent à OCDE 421	≥ 1720 mg/m³ air	8 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C9, aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développement	100 ppm	10 jours (6h / jour)	Souris	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Étude de toxicité pour le développement	500 ppm	10 jours (6h / jour)	Souris	Diminution du poids corporel fœtal	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développement	100 ppm	10 jour(s)	Souris	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Étude de toxicité pour le développement	500 ppm	10 jour(s)	Souris	Réduction du poids corporel	Généraux	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude sur 3 générations	7500 mg/m³		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

11 / 20

WP7-301

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	31680 mg/m³ air	10 jours (6h / jour)	Souris	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	10560 mg/m³ air	10 jours (6h / jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Read-across
	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	31680 mg/m³ air	10 jours (6h / jour)	Rat (femelle)	Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires	Poumons	Read-across
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEL (P/F1)	Équivalent à OCDE 416	31680 mg/m³ air		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Read-across

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Danger par aspiration

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Non classé pour la toxicité par aspiration

Toxicité autres effets

WP7-301

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
				Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau			Étude de littérature

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
				Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau			Étude de littérature

Conclusion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

WP7-301

Pas d'effets connus.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

WP7-301

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOELR	OCDE 201	100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; Taux de croissance

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

12 / 20

WP7-301

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	10 mg/l - 30 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	10 mg/l - 22 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEL	OCDE 201	0.76 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	EL50	OCDE 201	4.1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	CE10	Petrotox computer model	0.2 mg/l	60 jour(s)	Oncorhynchus mykiss			Valeur estimative
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	0.097 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	Petrotox computer model	25.65 mg/l	15 h	Boue activée			Valeur estimative

hydrocarbures, C9, aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	9.2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	3.2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	2.9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOEC	OCDE 201	0.07 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOELR		1.228 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOELR		2.144 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	QSAR

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	> 13.4 mg/l WAF	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	3.0 mg/l WAF	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	10 mg/l WAF - 30 mg/l WAF	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
	NOELR	OCDE 201	10 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité chronique poissons	NOELR		1.534 mg/l	28	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR; Concentration nominale
Toxicité micro-organismes aquatiques	EL50		26.81 mg/l	48 h	Tetrahymena pyriformis		Eau douce (non salée)	QSAR; Taux de croissance

Conclusion

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

13 / 20

WP7-301

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	80 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	74.7 %; GLP	28 jour(s)	Read-across

hydrocarbures, C9, aromatiques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	78 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	98 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Eau

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

WP7-301

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	31 l/kg - 4786 l/kg; Poids frais		Pisces	QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		3.2 - 6.2	20 °C	QSAR

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	30.85 l/kg - 3625.07 l/kg			Valeur estimative

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		3.2 - 6.7	20 °C	Valeur estimative

hydrocarbures, C9, aromatiques

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	39.8 l/kg - 177.8 l/kg; Poids frais		Pisces	QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		2.92 - 3.59	20 °C	QSAR

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible dans la littérature			

composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	71 l/kg; Poids frais			Valeur estimative

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		6.6		Valeur estimative

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

WP7-301

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		466 - 140185	QSAR
log Koc		2.7 - 5.1	Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	80 %	0 %	13 %	3.4 %	3.6 %	Valeur calculée

hydrocarbures, C9, aromatiques

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.68 - 3.32	QSAR

composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PKCOWIN v2.0	4.5 - 6.7	Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Fugacity Model Level III	0.14 %		65 %	31 %	3.8 %	

Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

WP7-301

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

hydrocarbures, C9, aromatiques

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

WP7-301

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant point d'éclair $\geq 23^{\circ}\text{C}$ et $\leq 60^{\circ}\text{C}$, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.5 de l'ADR, n'est pas soumis

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant point d'éclair $\geq 23^{\circ}\text{C}$ et $\leq 60^{\circ}\text{C}$, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.5 du RID, n'est pas soumis

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant point d'éclair $\geq 23^{\circ}\text{C}$ et $\leq 60^{\circ}\text{C}$, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.5 de l'ADN, n'est pas soumis

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1139
------------	------

WP7-301

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	coating solution
------------------	------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	955
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant point d'éclair $\geq 23^{\circ}\text{C}$ et $\leq 60^{\circ}\text{C}$, qui remplit les conditions indiquées dans 2.3.2.5 du Code IMDG, n'est pas soumis aux chapitres 4.1, 5.2 et 6.1 du Code IMDG

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles
---------------------------	---

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification

Numéro ONU/numéro d'identification	1139
------------------------------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	coating solution
------------------	------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	A3
------------------------	----

Transport passagers et cargo

Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	10 L
---	------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
26.25 %	
294 g/l	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Seuils en conditions particulières

Substance ou catégorie	Conditions particulières	Seuil bas (en tonnes)	Seuil haut (en tonnes)	Groupe	Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
P5b LIQUIDES INFLAMMABLES	Les conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée, peuvent représenter des dangers d'accidents majeurs	50	200	Aucun(e)	Inflammabilité
P5a LIQUIDES INFLAMMABLES	maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition	10	50	Aucun(e)	Inflammabilité

Seuils en conditions normales

Substance ou catégorie	Seuil bas (en tonnes)	Seuil haut (en tonnes)	Groupe	Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000	Aucun(e)	Inflammabilité

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

17 / 20

WP7-301

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques · hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) · hydrocarbures, C9, aromatiques · hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1^{er} décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1^{er} décembre 2010.
· hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques · hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) · hydrocarbures, C9, aromatiques · hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels." 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil. 4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

Législation nationale Belgique WP7-301

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas WP7-301

Waterbevaarlijkheid	A (3); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
---------------------	---

Législation nationale France WP7-301

Aucun renseignement disponible

hydrocarbures, C9, aromatiques

Catégorie cancérigène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)
Catégorie mutagène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Catégorie cancérigène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)
Catégorie mutagène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)

Législation nationale Allemagne WP7-301

Lagerklasse (TRGS510)	3: Entzündbare Flüssigkeiten
WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017

hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

18 / 20

WP7-301

hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

hydrocarbures, C9, aromatiques

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyl de coco) diméthyles, chlorures

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

Législation nationale Autriche

WP7-301

Aucun renseignement disponible

Législation nationale UK

WP7-301

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

WP7-301

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL0	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
EC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice
LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'

Motif de la révision: 3, 9, 11, 12, 15

Date d'établissement: 2020-06-29

Date de la révision: 2023-05-02

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 66207

19 / 20

WP7-301

appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.